



# Surrendettement: plan de redressement non respecte

Par lulu1234, le 28/12/2014 à 21:34

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surrendettement en 2010.

Ce dossier a été accepté et suivi d'un plan de redressement.

Depuis 2010, je n'ai pas versé une seule mensualité dans le cadre de ce plan de redressement pour des raisons de changement dans ma vie. Je n'ai reçu aucune mise en demeure en plus de 4 ans.

J'ai toutefois reçu une offre de l'un des créanciers il y a 2 ans proposant de réduire le montant de la dette. Pouvez-vous m'indiquer ce que cela signifie ? Sans nouvelles et sans mise en demeure j'aimerais savoir si les créanciers seront encore en droit de me réclamer cette somme et si je serai prochainement défiché ??

Je précise qu'il s'agit d'un crédit à la consommation chez Cetelem qui a été jugé abusif par le conseiller banque de France.

MERCI